

CONSEIL ADMINISTRATION CCAS

18 SEPTEMBRE 2020

L'an deux mille vingt, le 18 septembre, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Saulxures sur Moselotte s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur la convocation et sous la présidence de M Hervé VAXELAIRE, Maire, Président du CCAS.

Présents : M Hervé VAXELAIRE (Maire, Président du CCAS) / Mme Laurie CHARLIER / Mme Myriam PERRIN / Mme Marie-Ange JEANCLAUDE / M Roger FROISSARD / Mme Gisèle HOUOT / M Michel HUC.

Excusée : Mme Nathalie PERRIN

Absente : Mme Monique VAXELAIRE

Procurations : Mme Nathalie PERRIN à Mme Myriam PERRIN.

Lesquels membres présents forment la majorité de ceux actuellement en exercice.

1 – ÉLECTION DU VICE-PRÉSIDENT (E)

M. le Maire, Président du CCAS, expose au Conseil d'Administration qu'il doit, dès sa constitution, élire en son sein un vice-président.

Une seule candidature est enregistrée, celle de Mme Laurie CHARLIER.

Après présentation et délibération, le Conseil d'Administration

**08 voix pour,
00 voix contre,
00 abstention,**

➤ **Nomme** Mme Laurie CHARLIER, vice-présidente du CCAS.

#

2 – REGLEMENT INTÉRIEUR DU CCAS#

Dans un délai de 6 mois à compter de l'installation du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Social, un règlement intérieur doit être adopté.

Le Président du CCAS soumet au Conseil une proposition de règlement intérieur.

Après explications et délibération, le Conseil d'Administration

08 voix pour,
00 voix contre,
00 abstention,

Vu le règlement remis aux membres du Conseil d'Administration

- **Adopte** le règlement intérieur annexé à la présente délibération.

#

3 – PRÉSENTATION DES COMPTES DU CCAS#

Pour présentation et informations, le Maire, président du CCAS# présente les différents budgets du CCAS : le compte administratif 2019 et le budget primitif 2020 voté au Conseil d'Administration du 5 mars 2020 par l'Ancien Conseil d'Administration.

4 – ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L' A.D.M.R

La demande de subvention exceptionnelle présentée par l'ADMR de Saulxures sur Moselotte pour l'achat de boîtes isothermes nécessaires au portage de repas à domicile est présentée au Conseil.

Compte tenu de l'intérêt de cet achat, et au vu du plan de financement présenté, il est proposé au Conseil d'attribuer une subvention exceptionnelle de 2 500 €

Après explications et délibération, le Conseil d'Administration

08 voix pour,
00 voix contre,
00 abstention,

- **Accorde** une subvention exceptionnelle de 2 500€ à l'ADMR de Saulxures sur Moselotte.

5 – DÉCISION BUDGÉTAIRE MODIFICATIVE

Faisant suite à l'attribution d'une subvention à l'ADMR, il est proposé au Conseil d'Administration d'adopter la décision budgétaire modificative suivante :

FONCTIONNEMENT

Dépenses :

Chapitre 011 – Charges à caractère général : - 1 500 €

Article 6228 – Divers : - 1 000 €

Article 6257 – Réceptions : - 500 €

Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante : + 1 500 €

Article 6574 Subvention de fonctionnement aux associations : + 1 500 €

Après explications et délibération, le Conseil d'Administration
08 voix pour,
00 voix contre,
00 abstention,

- **Adopte** la décision budgétaire modificative n°1 susvisée

6 – MODIFICATION DU MONTANT L'ENCAISSE RÉGIE DES RECETTES

Faisant suite à la demande de M le Trésorier, il est proposé au Conseil d'Administration de porter le montant plafond de l'encaisse de la régie de recettes « CCAS Dons et Quêtes » à 400 €.

Après explications et délibération, le Conseil d'Administration
08 voix pour,
00 voix contre,
00 abstention,

- **Fixe** le montant du plafond de l'encaisse de la Régie de recettes « CCAS Dons et Quêtes » à 400€.

6 – QUESTIONS DIVERSES

REPAS DES AÎNÉS

Vu le contexte lié à la situation sanitaire actuelle, le Conseil d'Administration décide d'annuler le repas des aînés 2020. Les administrés seront informés par voie de presse.

Pour remplacer celui-ci, un colis sera distribué au domicile des aînés de 70 ans et plus.

Des brioches et des bouteilles seront offertes à la Maison de Retraite comme les années passées.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.